

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CN2906020_03-DE
REPUBLICQUE FRANCAISE

Regu le 03/07/2020

DÉPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présentes : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexa RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Absent.ès excusé.ès : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Exposé :

« Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de fixer le taux des Indemnités de fonction des élus, dans les trois mois suivant l'installation du Conseil.

Conformément à l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, l'indemnité du Maire est de droit et sans débat fixée au maximum.

Monsieur le Maire précise toutefois que le Maire peut demander à ne pas en bénéficier, le conseil municipal pouvant alors la fixer à un montant inférieur. L'article 92 2° de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 a maintenu ces règles.

S'agissant des indemnités de fonction allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux, le conseil municipal détermine librement leur montant, dans la limite des taux maxima (L 2123-23 alinéa 2, L2123-24). L'octroi de l'indemnité à un adjoint ou à un conseiller municipal est subordonné à l'exercice effectif du mandat, en contrepartie de l'exercice d'une délégation de fonction consentie par le Maire.

Conformément à l'article L2123-20 du Code général des collectivités territoriales – CGCT), « les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire, adjoints, conseillers municipaux, sont fixées par référence au montant de traitement correspondant à l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » (IBT 1027 soit 3 889,40 € brut mensuel – valeur au 01/01/2019).

Monsieur le Maire rappelle que le respect de l'enveloppe globale indemnitaire, composée de l'indemnité maximale du Maire et des indemnités maximales des adjoints en exercice, est impératif.

Il précise en outre que le montant maximal brut mensuel des indemnités de fonction allouées au Maire et aux adjoints est déterminé par référence à des taux qui sont fonction de la strate démographique de la commune (circulaire n°TERB1830058N du 9 janvier 2019).

La commune de Ruelle sur Touvre relève de la strate de 3 500 à 9 999 habitants ; les taux applicables sont les suivants :

- Pour le Maire : 55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 2 139,17 €
- Pour les adjoints : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 855,67 €.

Considérant la délibération du 25 mai 2020, fixant le nombre d'adjoints à 7 postes, le montant maximal théorique brut mensuel dont dispose la commune de Ruelle sur Touvre est de : 8 128,86€ ;

Considérant les délégations de fonctions qui seront attribuées, par le Maire, aux 16 conseillers municipaux du groupe majoritaire ;

Considérant l'engagement des adjoints et des conseillers municipaux délégués percevant une indemnité au titre de leurs fonctions exécutives au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou dans le cadre de tout autre mandat politique, de renoncer à l'indemnité de fonction allouée par la commune ;

Considérant le principe retenu du maintien de l'enveloppe globale des indemnités à la hauteur de l'enveloppe de la dernière mandature après prise en compte de l'engagement ci-dessus ;

Considérant qu'à terme, le Maire, 6 adjoints et 15 conseillers municipaux délégués devraient bénéficier d'une indemnité de fonction allouée par la commune, l'enveloppe brute mensuelle correspondante s'élèverait à 7109,87 €, soit 12,5% de moins que le maximum autorisé avec 7 adjoints. (Pour information en avril 2020, le montant était de 7 102,05 €).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De réduire son indemnité en la rapportant de 55 % à 44,8 % ;
- D'ajuster l'indemnité des adjoints en la rapportant de 22 % à 15,8 % ;
- De fixer les taux des indemnités comme suit :

	Taux maximum de l'indice	Taux proposé	Montant global mensuel brut
Indemnité du Maire	55 %	44,8 %	1 742,45 €
Indemnité des adjoints	22 %	15,8 %	614,52 €
Indemnités des conseillers municipaux délégués	Indemnité comprise dans l'enveloppe du Maire et des adjoints	3,6 %	140,02 €

- de valider le tableau nominatif de répartition tel que figurant en annexe de la présente délibération.
- de dire que les indemnités seront versées à compter du 25 mai 2020, date d'installation du conseil municipal de Ruelle sur Touvre et de l'élection du Maire et des adjoints.
- de dire que ce tableau nominatif de répartition donnera lieu à révision, par délibération, dès lors qu'un adjoint ou conseiller municipal délégué percevra une indemnité au titre de ses fonctions exécutives au sein d'un Etablissement Public

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_03-DE
Regu le 03/07/2020

de Coopération Intercommunale ou dans le cadre de tout autre mandat politique.
Cette règle sera modulée selon les situations individuelles (ex. temps partiel en vue de l'exercice des missions d'adjoint.e...)

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 voix contre (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Duroueix, M. Sicard) :

- décide de réduire son Indemnité en la rapportant de 55 % à 44,8 % ;
- décide d'ajuster l'Indemnité des adjoints en la rapportant de 22 % à 15,8 % ;
- décide de fixer les taux des indemnités comme indiqué ci-dessus ;
- valide le tableau nominatif de répartition tel que figurant en annexe de la présente délibération ;
- dit que les Indemnités seront versées à compter du 25 mai 2020, date d'installation du conseil municipal de Ruelle sur Touvre et de l'élection du Maire et des adjoints ;
- précise que :
 - o M. Yannick Péronnet ne perçoit pas d'indemnité car il est toujours vice-président à Grand Angoulême,
 - o Mme Fatna Ziad ne perçoit pas d'indemnité car elle est toujours conseillère départementale,
 - o M. Alain Chaume percevra son indemnité de conseiller délégué du 25 mai 2020 au 26 juin 2020, date à laquelle il a été élu président du syndicat Intercommunal de restauration collective de RUELLE SUR TOUVRE et de FISLE D'ESPAGNAC,
 - o Mme Alexa Riffé percevra son indemnité de conseillère municipale déléguée du 25 mai 2020 au 25 juin 2020, date à laquelle elle a été élue présidente du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) en faveur de l'enfance et de la jeunesse.
- dit que ce tableau nominatif de répartition donnera lieu à révision, par délibération, dès lors qu'un adjoint ou conseiller municipal délégué percevra une indemnité au titre de ses fonctions exécutives au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou dans le cadre de tout autre mandat politique. Cette règle sera modulée selon les situations individuelles (ex. temps partiel en vue de l'exercice des missions d'adjoint.e...).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le 03/07/2020

Et publication ou notification

Du 03/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_03-DE
Regu le 03/07/2020

016-211602917-20200629-CH2906020_03-DE
Regu le 03/07/2020

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CM2906020_08-DE
Reçu le 03/07/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présentes : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexa RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Absent.es excusé.es : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LA CONSTRUCTION DE LA CRECHE DE RUELLE

Exposé :

« M. le Maire rappelle que la société Publique Locale (SPL) GAMA a été créée en octobre 2013 dans le but de proposer un outil d'intervention pour la mise en œuvre des projets d'aménagement à ses actionnaires.

L'objet de cette société est de réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel et commercial ou toutes autres activités d'intérêt général.

Par délibération en date du 9 juillet 2013, le conseil municipal a approuvé la participation de la commune au capital de la SPL GAMA.

Il est proposé de confier à la SPL GAMA, un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage conformément à l'article L 2422-5 du Code de la Commande Publique, ayant pour objet la construction d'une crèche innovante basée sur la haute qualité environnementale sur la commune de Ruelle sur Touvre.

La commune souhaite s'orienter vers un projet novateur qui permette de proposer une offre mutualisée et coordonnée de services afin de répondre à des besoins sans solutions aujourd'hui. L'objectif serait d'associer en un même lieu un service complet pour les parents et les enfants : un site unique pour des usages multiples et partagés.

Cette crèche sera implantée dans le quartier du Maine Gagnaud, un nouveau quartier situé en entrée de ville sud qui accueillera de nouveaux services, commerces et logements.

Il est proposé que la commune donne mandat à la SPL GAMA pour exercer, en son nom et pour son compte les attributions suivantes conformément à l'article L2422-6 du Code de la Commande Publique :

la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté ;

- La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix de l'attributaire, du marché public de maîtrise d'œuvre ainsi que le suivi de son exécution ;
- L'approbation des études d'avant-projet et des études de projet du maître d'œuvre ;
- La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix des attributaires, des marchés publics de travaux, ainsi que le suivi de leur exécution ;
- Le versement de la rémunération du maître d'œuvre et le paiement des marchés publics de travaux ;
- La réception de l'ouvrage.

L'enveloppe prévisionnelle affectée à l'opération est de 2 677 500 € HT.

Pour l'exercice de ses missions, la rémunération forfaitaire du mandataire serait de 112 500 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la SPL GAMA ;
- de l'autoriser à signer ledit mandat ;
- de l'autoriser à approuver le choix de l'attributaire du marché public de maîtrise d'œuvre et le choix des attributaires des marchés publics de travaux ;
- de l'autoriser à approuver les études d'avant-projet et les études de projet du maître d'œuvre ;
- de dire que la dépense sera réglée par les crédits budgétaires des exercices budgétaires 2020/2023

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales et notamment le titre III du livre V ;
- ✓ Vu le Code de la Commande Publique, notamment le livre IV ;
- ✓ Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2013 approuvant la participation de la commune au capital de la SPL GAMA ;
- ✓ Vu la résolution AG.2013.10.01 de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 18 octobre 2013 approuvant les statuts de la société ;
- ✓ Vu la résolution AG.2013.10.02 de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 18 octobre 2013 approuvant la participation de la commune au capital de la SPL GAMA ;
- ✓ Vu la résolution AGE.2016.10.01 de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 octobre 2016 modifiant la valeur nominale de l'action ;
- ✓ Vu la résolution AGE.2017.03.01 de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 mars 2017, approuvant la transformation de la SPLA en SPL ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la SPL GAMA ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit mandat ;
- autorise Monsieur le Maire à approuver le choix de l'attributaire du marché public de maîtrise d'œuvre et le choix des attributaires des marchés publics de travaux ;

AR PREFECTURE

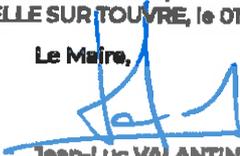
016-211602917-20200629-CM2906020_08-DE
Regu le 03/07/2020

~~autorise Monsieur le Maire~~ à approuver les études d'avant-projet et les études de projet du maître d'œuvre ;

- dit que la dépense sera réglée par les crédits budgétaires des exercices budgétaires 2020/2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 03/07/2020
Et publication ou notification
Du 03/07/2020

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211802917-20200629-CM2906020_08-DE
Regu le 03/07/2020

RECUEIL
N° 121

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CM2906020_12-DE
Reçu le 03/07/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absentes excusés : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS - CREATION d'UN EMPLOI D'AUXILIAIRE de PUERICULTURE PRINCIPAL de DEUXIEME CLASSE à TEMPS NON COMPLET (28,10/35^{ème})

Exposé :

« Monsieur le maire informe l'assemblée que suite au départ d'un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite une réorganisation du Multi accueil « Les petits pieds de Ruelle » a été engagée et a permis d'augmenter le temps de travail d'un agent titulaire actuellement à temps non complet (28,10/35^{ème}) vers le poste vacant qui est à temps complet (35/35^{ème}).

Aussi, pour pourvoir au remplacement au poste à temps non complet (28,10/35^{ème}) laissé vacant par l'agent titulaire il convient de procéder à un recrutement.

A cet effet, une déclaration de vacance d'emploi et une offre associée ont été publiées sur le site du Centre de Gestion de la Charente. Au terme des entretiens organisés le 8 juin 2020 le jury a sélectionné un agent titulaire au grade d'auxiliaire de puériculture principal de deuxième classe.

Pour procéder au recrutement par voie de mutation externe, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- De créer l'emploi d'auxiliaire de puériculture principal de deuxième classe à temps non complet (28,10/35^{ème}) à compter du 24 août 2020.
- De l'autoriser à signer l'arrêté de nomination ainsi que tous les actes nécessaires à la nomination. »

Délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_12-DE

Reçu le 03/07/2020

~~Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984~~ modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le budget communal,
Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Décide de créer l'emploi d'auxiliaire de puériculture principal de deuxième classe à temps non complet (28,10/35^h) à compter du 24 août 2020.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination ainsi que tous les actes nécessaires à la nomination.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 03/07/2020

Et publication ou notification

Du 03/07/2020

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_01-DE
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Reçu le 03/07/2020

DÉPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents et excusés : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

MONTANT DES DEPENSES AFFECTEES A L'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2020

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale oblige chaque collectivité à déterminer le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation de prestations d'action sociale en faveur de ses agents (article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) étant précisé que ces dépenses figurent désormais parmi les dépenses obligatoires imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales aux collectivités (article L2321-2).

Par ailleurs, il appartient à l'assemblée délibérante de décider des modalités de mise en œuvre de l'action sociale, soit par elle-même, soit par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modalités de mise en œuvre de l'action sociale en faveur du personnel de la manière suivante :

	Réalisations 2019	Propositions 2020
Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)	27 073.00 €	20 564.00 €
Subvention à l'Amicale du personnel	5 050.00 €	4 800.00 €
TOTAL	32 123.00 €	25 364.00 €

L'association devra déposer un dossier spécifique avec un descriptif de l'action et son budget prévisionnel.

La totalité des crédits à inscrire au budget principal de la commune au titre de l'action sociale en faveur du personnel communal pour 2020 serait ainsi de 25 364 €.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

AR PREFECTURE

016-2116029 ~~Délibéré~~ 629-CM2906020_01-DE
Regu le 03/07/2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget principal de la Commune au titre de l'action sociale en faveur du personnel communal pour 2020 la somme de 25 364.00 € répartie comme suit :

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 03/07/2020

Et publication ou notification

Du 03/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CM2906020_09-DE
Regu le 03/07/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, M. Christophe THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUCE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

OCTROI DE LA GRATUITE DU DROIT DE PLACE DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES ABONNES SUR LE MARCHÉ POUR LA PERIODE DU 1^{ER} AVRIL 2020 AU 30 JUIN 2020 (2^{ème} trimestre)

Exposé :

« Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 le gouvernement a prescrit des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Ainsi, l'article 8 du présent décret stipulait que la tenue du marché était interdite, sauf à obtenir une dérogation du représentant de l'Etat dans le département. Cette dérogation, octroyée par Madame La Préfète de la Charente, accordait une autorisation d'ouverture du marché de Ruelle pour les commerces alimentaires répondant à un besoin d'approvisionnement de la population si les conditions de son organisation ainsi que les contrôles mis en place garantissaient le respect des dispositions de santé publique.

Aussi, l'ensemble de ces restrictions ayant eu des conséquences sur l'activité des commerçants non sédentaires abonnés parce qu'ils n'ont pas pu venir sur le marché ou parce que malgré leur présence ils ont vu leur activité ralentie, Monsieur le maire propose de leur accorder en contrepartie la gratuité du droit de place pour la période couvrant le deuxième trimestre 2020, soit du 1^{er} avril au 30 juin 2020.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer la gratuité du droit de place d'occupation du domaine public pour l'ensemble des commerçants non sédentaires abonnés des marchés des jeudis et/ou des dimanches pour la période du 2^{ème} trimestre 2020, soit du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée et complétée,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2213-5,

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CM2906020_09-DE

Recu le 03/07/2020

Vu le Code de Commerce,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002,

Vu l'arrêté du Maire en date du 31 décembre 2019 portant règlement des marchés de Ruelle sur Touvre à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 octobre 2016 portant modification de la délibération du 2 mars 2015 portant revalorisation des tarifs relatifs à l'occupation du domaine public et aux droits de place des marchés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la gratuité du droit de place d'occupation du domaine public pour l'ensemble des commerçants non sédentaires abonnés des marchés des jeudis et/ou des dimanches pour la période du 2^{ème} trimestre 2020, soit du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 03/07/2020

Et publication ou notification

Du 03/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_10-DE

Reçu le 03/07/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Absentes excusées : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

OCTROI DE LA GRATUITE DU DROIT DE PLACE DES FORAINS POUR LA FÊTE FORAINE DE RUELLE SUR TOUVRE 11 AU 14 JUILLET 2020

Exposé :

« Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, le gouvernement a prescrit des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Plusieurs décrets adaptés à l'évolution de la crise sanitaire ont été édictés jusqu'au décret 2020-663 du 31 mai 2020 imposant des règles strictes quant à la distanciation sociale et aux autorisations de rassemblement notamment. Durant cette période, les fêtes foraines ont été annulées. Ces annulations ont généré de lourdes conséquences économiques sur l'activité des forains. Au vu de cette situation et en dérogation de la délibération du Conseil Municipal en date du 02 mai 2016 portant revalorisation des tarifs relatifs à l'occupation du domaine communal pour les attractions foraines, Monsieur le maire propose de leur accorder exceptionnellement la gratuité du droit de place pour la fête foraine de la ville programmée du 11 au 14 juillet 2020.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer la gratuité du droit de place d'occupation du domaine public pour les forains présents sur la fête foraine du 11 au 14 juillet 2020.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée et complétée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2213-5,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002,

AR PREFECTURE

016-2116 02917-20200629-CH2906020_10-DE

Reçu le 03/07/2020

CONSIDÉRANT la fête locale annuelle qui se tiendra du samedi 11 juillet 2020 au mardi 14 juillet 2020 inclus,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la gratuité du droit de place d'occupation du domaine public pour les forains présents sur la fête foraine du 11 au 14 juillet 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

03/07/2020

Et publication ou notification

Du

03/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_17-DE

Reçu le 03/07/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION

22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE

03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Absents excusés : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Excusés : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

OCTROI DE LA GRATUITE DES GARDERIES POUR LA PERIODE DU 09 MARS AU 03 JUILLET 2020

Exposé :

« Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, le gouvernement a prescrit des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Plusieurs décrets adaptés à l'évolution de la crise sanitaire ont été édictés jusqu'au décret 2020-663 du 31 mai 2020 imposant des règles strictes quant à la distanciation sociale.

Durant cette période, les services de garderies des écoles ont été suspendus puis rouverts partiellement. Au vu de la dégradation effective du service et en dérogation de la délibération du Conseil Municipal en date du 08 juin 2015 fixant les tarifs des garderies en écoles maternelles et élémentaires, Monsieur le maire propose d'accorder exceptionnellement la gratuité des services de garderies pour la période du 09 mars au 03 juillet 2020.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer la gratuité des garderies pour la période du 09 mars au 03 juillet 2020. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la gratuité des garderies pour la période du 09 mars au 03 juillet 2020.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Maire de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 03/07/2020

Et publication ou notification

Du 03/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_17-DE
Reçu le 03/07/2020

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CM2906020_05-DE
Regu le 03/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION

22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE

03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

PROPOSITION POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu, à l'issue des récentes élections et, conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

La commission, composée de 9 membres, à savoir, le Maire, Président, et 8 commissaires, est chargée, avec le représentant de l'administration, notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (32 personnes pour la commune de Ruelle sur Touvre car la population est supérieure à 2 000 habitants), proposée sur délibération du conseil municipal.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner les 16 commissaires titulaires et les 16 commissaires suppléants qui seront proposés à l'administration fiscale.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 voix contre (Mme Chalons, M. Bidet, Mme Dubois, Mme Duroueix, M. Sicard), propose les 16 commissaires titulaires et les 16 commissaires suppléants suivants :

- Monsieur Serge ANDRIES : 375, rue des Agriers – RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Claude LIVERTOUT : 480, route des Seguins - RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Christian BOUSSARIE : 269, rue Maurice Bouchor - RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Jacques BRIE : 1, rue de Vaugeline - RUELLE s/TOUVRE
- Madame Paule D'AUREIL : 85, rue des Magnolias - RUELLE s/TOUVRE
- Madame Isabelle BOUTHINON-LAINÉ : 822, route des Arnauds – RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Guy PERONNET : 228, rue Victor Hugo – RUELLE S/TOUVRE
- Madame Bernadette VIEUILLE : 87, rue du Haut Champ Blanc - RUELLE s/TOUVRE
- Madame Lucienne GAILLARD : 654, rue de Chantefleurs - RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Yves MERINE : 148, rue des Carrières – RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Jean-Marie MAILLARD : 23, rue Hector Berlioz - RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Claude GALLET : 276, rue Louis Lumière - RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Pierre HUGONNAUD : 516 rue de Chantefleurs – RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Alain CHAUME : 7, rue de l'Union – RUELLE S/TOUVRE
- Monsieur Alain DUPONT – 365, route de Champniers – RUELLE s/TOUVRE
- Madame Patricia BERDELOU – 114, rue Camille Pelletan – RUELLE s/TOUVRE

• Suppléants

- Monsieur Joël AUBERT : 25, rue Georges Bizet – RUELLE s/TOUVRE
- Madame Lydie GERVAIS : 200, avenue Roger Salengro – RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Pascal LHOMME : 85, rue des Magnolias – RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Thierry BUISSET : 352, avenue Wilson – RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Michel TRICOCHÉ : 802, route des Arnauds – RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Alain MANDON : 499, rue des Agriers – RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Joseph DUROUEIX : 667, route des Seguins – RUELLE s/STOUVRE
- Monsieur Joël DESCHAMPS : 398, rue des Léchères – RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Olivier BEINCHET : 15, allée Jean Moulin – RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Claude BELLIN : 1537, route de Gond-Pontouvre – RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur André-Daniel ALBERT : 91, rue Victor Hugo – RUELLE s/TOUVRE
- Madame Sophie RIFFÉ : 290, rue Emile Roux – RUELLE s/TOUVRE
- Madame Agnès ALT DRUGÉ : 54, rue de l'Industrie – RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Michel BRUMEAU : 386, rue des Agriers – RUELLE s/TOUVRE
- Monsieur Lionel VERRIERE : 312, rue du Haut Champ Blanc – RUELLE s/TOUVRE
- Madame Chantal THOMAS : 195, rue Franz Schubert – RUELLE s/TOUVRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 03/07/2020

Et publication ou notification

Du 03/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CN2906020_15-DE

Regu le 03/07/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absentes excusées : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

RESTAURATION DE LA PLUS ANCIENNE DES CLOCHES DE L'EGLISE SAINT-MEDARD DE RUELLECLASSEE AU PATRIMOINE HISTORIQUE - DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le beffroi de l'église Saint-Médard présente un état de dégradation important. En conséquence, les trois cloches du beffroi ont été déposées en 2018 pour des raisons de sécurité.

La plus ancienne des cloches, datant de 1655 est classée au patrimoine historique (référence de notice de la Direction du Patrimoine - PM 16000251).

Avant de procéder aux travaux de réfection du beffroi, il convient de restaurer cette cloche.

Le coût prévisionnel hors taxes de cette réfection s'élève à 6 934 € HT (8 320 € TTC).

Monsieur le Maire précise que compte tenu du classement de la cloche, la commune peut prétendre à des subventions.

Aussi, le tableau de financement de l'opération pourrait être le suivant :

Maître d'Ouvrage : Commune de RUELLE SUR TOUVRE

Projet présenté : Restauration de la plus ancienne des cloches de l'église Saint-Médard, classée au patrimoine historique.

Coût de l'opération : 6 934 € HT (8 320 € TTC)

Le tableau de financement pourrait être le suivant :

AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_15-DE

Regu le 03/07/2020

Origine	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	MONTANT SUBVENTION	
			Escomptée	Acquise
Conseil départemental	6 934 €	25%	1 733,5 €	
DRAC – Direction Régionale des Affaires Culturelles	6 934 €	40 %	2 773,6 €	
AUTOFINANCEMENT Fonds propres	6 934 €	35 %	2 426,9 €	
TOTAL		100 %	6 934 €	

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle nécessaire au projet de restauration et le plan de financement proposé ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et participations auprès de tout organisme public (Etat, conseil départemental...).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuve l'enveloppe financière prévisionnelle nécessaire au projet de restauration et le plan de financement proposé ;
- décide de solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et participations auprès de tout organisme public (Etat, conseil départemental...).
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 03/07/2020

Et publication ou notification

Du 03/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR-TOURNE

PREFECTURE DE LA CHARENTE

07 JUIL. 2020
SÉANCE DU 29 JUIN 2020

02 JAN. 2010

BUREAU DU COURRIER

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	29

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
07 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME n° AP5 2015 POUR L'AMENAGEMENT DE SECURITE ET LA VALORISATION DES ENTREES DE VILLE

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération en date du 13 avril 2015, le conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme n° AP5 2015 portant sur l'aménagement de sécurité et la valorisation des entrées de Ville sur une période de trois années à partir de 2015, pour un montant global de 600 000 € ;

- par délibération le conseil municipal en date du 8 février 2016 a approuvé la modification de ladite autorisation de programme, décalant sur 2016 les crédits budgétaires concernant la maîtrise d'œuvre inscrits sur 2015 et modifiant les montants des travaux d'aménagement sur 2016 et 2017 maintenant l'opération à 600 000 € ;

- par délibération le conseil municipal en date du 13 mars 2017 a approuvé la modification de ladite autorisation de programme, décalant sur 2017 les crédits budgétaires concernant la maîtrise d'œuvre inscrits sur 2016 et modifiant les montants des travaux d'aménagement sur 2016 et 2017 maintenant l'opération à 600 000 €.

- par délibération le conseil municipal en date du 12 mars 2018 a approuvé la modification de ladite autorisation de programme, décalant sur 2018 les crédits budgétaires concernant la maîtrise d'œuvre inscrits sur 2017 et modifiant les montants des travaux d'aménagement sur 2018 et 2019 maintenant toujours l'opération à 600 000 €.

- par délibération en date du 1^{er} octobre 2018, le conseil municipal a approuvé la révision, de ladite autorisation de programme, suite à la notification de la subvention (DETR) de 64 166.55 €, portant l'opération à 664 166.55 € en dépenses et 64 166.55 € en recettes.

- par délibération le conseil municipal en date du 25 mars 2019 a approuvé la modification de ladite autorisation de programme, décalant sur 2020 les crédits budgétaires concernant le solde des montants des travaux d'aménagement et en ajoutant la mise en place d'équipements de sécurité en remplacement des haies situées sur la RD 941, maintenant toujours l'opération à 664 166.55 € en dépenses et 64 166.55 € en recettes.

Monsieur le Maire indique que les travaux d'installation d'équipement de sécurité sur la RD 941 n'ont pu être réalisés en 2019 mais seront imputés en 2020 sur l'opération 782 (Voirie) par l'installation de potelets. D'autre part, le solde des travaux de réaménagement feront l'objet d'un nouveau programme. Il y a donc lieu de réviser cette autorisation de programme en soldant uniquement sur 2020 le montant restant de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de modifier l'autorisation de programme n°AP5-2015, en ajustant les crédits et décalant le solde du montant de la maîtrise d'oeuvre sur 2020.

L'autorisation de programme porterait donc sur une enveloppe globale de 259 720.36 € en dépenses et de 64 166.55 € en recettes, et se présenterait comme suit :

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude Aménagement Entrées de Ville	5 100,00					
Maîtrise d'œuvre			3 000,00	5 750,00	5 625,00	500,00
Avant projet			3 696,00			
Annonce Marché				108,00		
Plans Topo		1 692,00	2 220,00			
Travaux Rte des Sources → Rue Descartes					232 029,36	
TOTAL DEPENSES	5 100,00	1 692,00	8 916,00	5 858,00	237 654,36	500,00
Subvention Etat DETR				64 166,55		
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00	64 166,55	0,00	0,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'autorisation de programme n°AP5-2015, en ajustant les crédits et décalant le solde du montant de la maîtrise d'œuvre sur 2020.

L'autorisation de programme portera donc sur une enveloppe globale de 259 720.36 € en dépenses et de 64 166.55 € en recettes, et se présentera comme suit :

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etude Aménagement Entrées de Ville	5 100,00					
Maîtrise d'œuvre			3 000,00	5 750,00	5 625,00	500,00
Avant projet			3 696,00			
Annonce Marché				108,00		
Plans Topo		1 692,00	2 220,00			
Travaux Rte des Sources → Rue Descartes					232 029,36	
TOTAL DEPENSES	5 100,00	1 692,00	8 916,00	5 858,00	237 654,36	500,00
Subvention Etat DETR				64 166,55		
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00	64 166,55	0,00	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

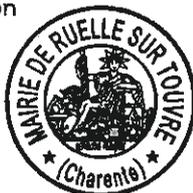

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 02/07/2020
Et publication ou notification
Du 02/07/2020

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_02-DE

Reçu le 03/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	28

DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Absents excusés : M. Alain BOUSSARIE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Magali SOUMAGNAC, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Pouvoirs : M. BOUSSARIE à M. CHAUME, M. BENOUARREK à Mme THOMAS, Mme SOUMAGNAC à M. PERONNET.

Monsieur Lionel VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

VOTE DES SUBVENTIONS SUR PROJET 2020 AUX ASSOCIATIONS RUELLOISES

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission sport et vie associative réunie le 26 février 2020 a instruit les différentes demandes de subventions sur projet, considérant que toutes les pièces justificatives dans le cadre du dossier de demande de subvention ont été transmises.

Une somme globale de 20 925 €, subventionnant l'ensemble des projets initialement prévus, avait été validée par la commission et a été inscrite au BP 2020. En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, de nombreux projets ont été annulés.

La somme correspondant à l'ensemble des subventions sur les projets qui ont eu ou auront lieu est de 13 075 €.

Monsieur le Maire propose donc que le solde non attribué soit redistribué pour partie à des associations locales à vocation caritative et de recherche.

Aussi, Monsieur le Maire expose à l'assemblée les différentes propositions de la commission pour l'attribution des subventions sur les projets maintenus et sur les versements exceptionnels aux associations caritatives ou de recherche, ligne par ligne, pour chacune des associations.

**Subventions sur projet donnant lieu à une convention de partenariat avec la ville*

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'attribuer les subventions sur projet, aux associations ruelloises et aux associations locales à vocation caritative et de recherche, conformément au tableau ci-dessus ;
- De l'autoriser à signer les conventions de partenariat avec les associations.

La Commission Sport et Vie Associative, réunie en date du 26 février 2020 a émis un avis favorable sur les projets d'associations ruelloises.

La commission des finances, réunie le 22 juin 2020, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Considérant l'instruction des dossiers de demandes de subvention au vu des justificatifs administratifs et financiers,
Considérant l'intérêt collectif des activités développées par les associations suivantes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer les subventions sur projet suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	Projet	Proposition Commission sport et vie associative	Décision du Conseil Municipal	Vu l'article L2131-11 du CGCT, élus ne prenant pas part au vote
ASSOCIATIONS EXTRAORDINAIRES (animation, action culturelle, enfance et jeunesse)				
Association Musicale de Ruelle	Concert annuel théâtre Jean Ferrat	1 000.00	1 000.00	
Club Photo de Ruelle	Ruelle info photo	525.00	525.00	
Rêves et Loisirs	Animation Ehpad	300.00	300.00	
FJEP	Téléthon	1 200.00	1 200.00	
PCR Projet Collectif de Recherche	Recherche historique et archéologique	200.00	200.00	
Pour la publicité et l'animation des foires et marchés	Animation du marché	500.00	500.00	
Foyer socio-éducatif du collège	Semaine de la tolérance et du respect des différences	1 000.00	1 000.00	
Jazz à St-Sat' *		2 500.00	2 500.00	
Festival du Livre Jeunesse *	Du 10 au 12 décembre	2 000.00	2 000.00	
Soyaux fou d'humour *	Solrée des révélations Festival	400.00	400.00	
SOUS-TOTAL		9 625.00	9 625.00	
ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTRAORDINAIRES (associations sportives)				
Ruelle Gym	Accueil de la crèche dans le cadre de baby gym et du RAM	400.00	400.00	
OFCR *	Tournoi Des As projet de report en septembre	1 000.00	1 000.00	
	Stage de foot vacances de Toussaint	350.00	350.00	
CSAR Plongée sous-marine	Formation de moniteur fédéral niveaux 1 et 2 stage Initial, formation niveau 4	400.00	400.00	
Grand Angoulême Athlétisme - G2A *	Cross	700.00	700.00	
Pétanque ruelloise	Grand prix de la Ville	600.00	600.00	
SOUS-TOTAL		3 450.00	3 450.00	
ASSOCIATIONS CARITATIVES ET DE RECHERCHE				
Les compagnons d'Emaüs		1 000.00	1 000.00	
Secours populaire		1 000.00	1 000.00	Mme Chalons (?)
Banque alimentaire		1 000.00	1 000.00	
Resto du cœur		1 000.00	1 000.00	
Asso de recherche X				
SOUS-TOTAL		4 000.00	1 000.00	

AR PREFECTURE

016-2116 02917-2020 0629-CM2906 020_02-DE

Reçu le 03/07/2020

TOTAL			
Total budgétisé		20 925.00	20 925.00
Enveloppe provisionnelle		3 850.00	3 850.00

*Subventions sur projet donnant lieu à une convention de partenariat avec la ville

(1) Vu l'article L2131-11 du CGCT, Mme Chalons ne prendra pas part au vote.

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec les associations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 01 juillet 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 03/07/2020

Et publication ou notification

Du 03/07/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200629-CH2906020_02-DE
Regu le 03/07/2020

016-211602917-20200629-CH2906020_02-DE
Regu le 03/07/2020